

# DOSSIER DE PRESSE

Mai 2008

*Dossier thématique n°1:  
Les pesticides*



**Donnez votre avis !**

# SOMMAIRE

## Consultation du public 2008 sur l'eau

### *Dossier thématique n°1 : Les pesticides*

|                                     |    |
|-------------------------------------|----|
| La consultation du public 2008      | 3  |
| France Nature Environnement         | 6  |
| La DCE                              | 8  |
| Thématique du mois : les pesticides | 12 |
| Agenda                              | 24 |
| Glossaire                           | 26 |

## L'occasion d'exprimer vos exigences

La consultation nationale sur la future politique de l'eau organisée par les agences de l'eau a débuté le 15 avril pour une durée de 6 mois. L'objectif : recueillir l'avis du public sur les projets de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), qui définissent les politiques de l'eau dans chaque grand bassin hydrographique, ainsi que sur les objectifs de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. La fédération France Nature Environnement et ses associations ont décidé de s'impliquer auprès des citoyens lors de l'événement... pour informer et donner son avis !

En France, la gestion de l'eau est organisée depuis 1964 selon les 6 grands bassins hydrographiques métropolitains<sup>1</sup>. Sur chacun d'entre eux a été mis en place, suite à la loi sur l'eau de 1992, et à partir de 1996, un outil de gestion des eaux : le SDAGE, dont le but est de fixer les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE), de 2000, exige une révision de ces textes, afin d'atteindre l'objectif de "bon état des eaux pour 2015". Et aujourd'hui, nous sommes consultés sur ce projet de SDAGE à travers un questionnaire qui sera distribué dans tous les foyers par les Agences de l'eau<sup>2</sup>.

FNE et ses associations ont décidé de prendre à nouveau part à l'événement, en diffusant l'information sur cette consultation, en organisant des débats publics, en expliquant les documents pour une participation éclairée, et en faisant part de leur avis.

Pour Bernard Rousseau, responsable des politiques Eau de FNE : *"Il est important de participer à cette consultation de démocratie directe, et de l'utiliser comme un tremplin pour donner plus d'ambition aux SDAGE ! Aujourd'hui, c'est à nous tous de nous mobiliser autour de ces questionnaires, et d'exprimer nos exigences pour faire entendre la voix de l'eau et des milieux aquatiques, malheureusement toujours menacés..."*

<sup>1</sup> Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Seine-Normandie, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée... et aussi outre-mer : Corse, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et la réunion.

<sup>2</sup> Les questionnaires seront envoyés prochainement dans chaque foyer. Les documents soumis à consultation seront disponibles dans les Préfectures.

# La consultation 2008 en pratique...

---

Le Réseau eau de FNE fait partie des acteurs impliqués en faveur de la mise en œuvre en France d'une ambitieuse politique européenne : la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE). Elle a été adoptée en 2000 par le parlement européen, et a pour objet d'harmoniser les politiques de l'eau. Son objectif principal est l'atteinte, dans tous les pays européens, du « bon état des eaux » à l'horizon 2015, et elle impose la consultation du public sur ce thème.

Le bon état des eaux, ce sont des rivières, des lacs, des nappes souterraines, des estuaires et des eaux littorales en bonne santé, riches en faune et en flore. Ce sont des milieux aquatiques respectés.

Entre le 2 mai et le 2 novembre 2005, a eu lieu en France, dans les 6 grands bassins, une première consultation du public, inscrite dans le calendrier de la DCE. Cette consultation qui portait sur la perception des grands enjeux de préservation de la ressource a pris la forme d'un questionnaire à destination du grand public.

Une nouvelle consultation a lieu en 2008 : elle porte sur les plans de gestion élaborés par bassins (grandes orientations de la politique de l'eau), les programmes de mesures qui en découlent (déclinaison concrète et locale) ainsi que sur les objectifs de restauration visés. Une fois de plus, c'est sous la forme d'un questionnaire que pourra s'exprimer le public, à la différence que cette fois-ci, sur le bassin Loire-Bretagne, l'ensemble des ménages le recevra dans sa boîte aux lettres...

Cette démarche, imposée elle aussi par la Directive Cadre sur l'Eau, est portée conjointement par le Comité de bassin Loire-Bretagne<sup>3</sup> et le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT). Elle se déroule pendant 6 mois du 15 avril au 15 octobre, laps de temps durant lequel il sera possible de donner son avis en répondant au questionnaire, selon différentes méthodes :

- en renvoyant le questionnaire reçu dans chaque foyer ;
- sur internet, où l'ensemble des documents mis à consultation sont disponibles ;
- en Préfecture et sous-Préfectures, où les documents sont à disposition ;
- auprès de France Nature Environnement et de ses associations affiliées, notamment lors des événements qu'elles organisent.

La première consultation a souligné que les associations de protection de la nature et de l'environnement étaient des partenaires-relais importants qui pouvaient s'appuyer sur des atouts essentiels : confiance du public en tant que relais d'information ; reconnaissance des autres acteurs de l'eau du travail réalisé au service de la DCE ; présence dans les Comités de bassin ; présence dans les CLE (Commission Locale de l'Eau) qui élaborent les SAGE ; volonté croissante de s'impliquer en faveur de la DCE...

---

<sup>3</sup> Comité de bassin : mini parlement de l'eau à l'échelle des bassins hydrographiques, composé de 3 collèges : les élus, les usagers (industriels, agriculteurs, pêcheurs, consommateurs, associations de protection de la nature et de l'environnement) et les représentants de l'Etat.

C'est donc tout naturellement que France Nature Environnement s'implique donc une nouvelle fois dans cette démarche de consultation sur le bassin Loire-Bretagne ; chaque mois, pendant toute la durée de la consultation, une thématique sera traitée, expliquée et vulgarisée avec des exemples concrets. Les données à assimiler, les acteurs, les contraintes et les enjeux étant nombreux et complexes, il apparaît naturel d'informer le grand public et de lui donner les clés pour une participation éclairée et efficace à la consultation. Il s'agit d'une occasion unique pour chaque citoyen de s'approprier la politique de l'eau et ainsi pouvoir influencer le contenu des documents et les prises de décisions dans le domaine.

Les thèmes proposés seront donc les suivants :

- Mai : les pesticides,
- Juin : la morphologie des cours d'eau,
- Juillet : les pollutions des collectivités et des industries ;
- Août : les zones humides ;
- Septembre : la gestion quantitative de l'eau ;
- Octobre : les pollutions par les nitrates.

**Sites internet sur la consultation :**

**Agence de l'eau Loire-Bretagne : <http://www.prenons-soin-de-leau.fr/>**  
**MEEDDAT : [http://www.eaufrance.fr/spip.php?rubrique143&id\\_article=687](http://www.eaufrance.fr/spip.php?rubrique143&id_article=687)**  
**France Nature Environnement : <http://www.fne.asso.fr>**

# France Nature Environnement et son réseau Eau

## France Nature Environnement

France Nature Environnement, fédération nationale des associations de protection de la nature et de l'environnement, est le porte-parole de près de 3 000 associations réparties sur l'ensemble du territoire national, qui oeuvrent chaque jour pour la sauvegarde de notre environnement. Les orientations politiques de France Nature Environnement et de ses associations sont construites et portées par des personnes bénévoles et compétentes. C'est grâce à ce bénévolat, loin de tout intérêt personnel ou financier, que les associations de protection de la nature et de l'environnement restent les structures en qui les citoyens placent le plus leur confiance pour les informer et pour agir en faveur de l'intérêt général.

France Nature Environnement et ses associations membres travaillent pour que l'environnement soit placé au cœur des préoccupations de nos gouvernants et soit systématiquement pris en compte lors des choix sociétaux engageant l'avenir des générations futures.

## Le réseau Eau

La fédération est structurée en pôles thématiques, parmi lesquels le pôle consacré à l'eau et aux milieux naturels aquatiques créé en 1996. Celui-ci est aujourd'hui présent dans les principales institutions décisionnaires dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques : Conseil National de l'Eau, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Agences de l'Eau, Comités de Bassin, Comité national de suivi des effets de la sécheresse... Le réseau Eau de France Nature Environnement s'investit pour améliorer la qualité des eaux brutes et restaurer les fonctionnalités épuratoires des milieux naturels, pour permettre, à moindre coût et durablement, la satisfaction de tous les usages. Comme en 2005, à l'occasion de la première consultation nationale du public sur l'eau, France Nature Environnement a décidé de s'impliquer, avec ses associations fédérées, dans cette deuxième consultation, afin notamment de favoriser l'émergence d'une culture sur les enjeux de la préservation de la ressource et des milieux aquatiques et de susciter l'intérêt et la participation du public aux politiques publiques de l'eau.

## La consultation 2005

Au total, en 2005, 42 associations membres ou affiliées à FNE, ont organisé 182 actions de dialogue (conférences, débats, réunions publiques, formations...) et 254 actions de terrain (stands, sorties de terrain, visites commentées...), en distribuant plus de 50 000 questionnaires.

## Depuis 2006...

Les associations de protection de la nature et de l'environnement ont prouvé au cours des années 2006 et 2007 leur volonté d'accompagnement de la mise en œuvre de la DCE, en s'impliquant fortement à l'échelle des bassins :

- dans l'élaboration des 9èmes programmes des Agences de l'eau ;
- dans l'élaboration des projets de SDAGE et des programmes des mesures.

Depuis 2007, le réseau Eau de FNE est partenaire de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, afin de :

- favoriser l'émergence d'une culture sur les enjeux de la préservation de la ressource et des milieux aquatiques ;
- susciter l'intérêt et la participation du public aux politiques de l'eau.

Ce travail de coordination sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne est mené en complémentarité du travail de ses fédérations régionales, à travers différentes actions :

- appui technique et logistique aux associations ;
- Organisation de journées de formation et d'échange à destination des associations ;
- Communication avec la presse et le grand public ;
- Organisation d'un concours photo annuel.

Le réseau Eau de FNE couvre l'ensemble du territoire national ; une association fait forcément des choses près de chez vous. Nous sommes à votre disposition, n'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement.

**Réseau Eau de FNE :**  
**6 rue Dupanloup**  
**45000 Orléans**  
**Tel : 02 38 62 55 90**  
**Mél : eau@fne.asso.fr**  
**Site : www.fne.asso.fr**

## Ce qu'implique la DCE...

La Directive Cadre sur l'Eau, dont le texte est relativement long et complexe, n'en reste pas moins clair sur les objectifs qu'elle fixe :

**Atteindre un « bon état des eaux »** d'ici à 2015 dans les eaux de surface, de manière à ce que les espèces animales et végétales qui occupaient naturellement ces milieux y soient de nouveau présentes.

**Etablir la « transparence des coûts ».** Chacun d'entre nous dégrade la qualité de l'eau, d'où un préjudice pour les autres utilisateurs qui devront financer la dépollution de l'eau. Etablir la « transparence des coûts », liés à la réparation des dommages causés à l'environnement, est un autre objectif de la DCE pour appliquer correctement le principe pollueur-payeur, ou mettre en place une tarification incitative.

**Organiser la « consultation et la participation »** de tous les acteurs de l'eau, notamment du grand public appelé à se prononcer régulièrement, dans l'esprit de la convention d'Aarhus, et dont les avis seront pris en compte pour élaborer les nouveaux programmes de lutte contre les pollutions.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs étapes sont imposées par la directive : chacune d'elles sera abordées pour le bassin Loire-Bretagne.

# L'état des lieux

---

L'état des lieux du bassin, réalisé en 2004 et sur lequel le public a été consulté en 2005, a montré qu'en poursuivant les politiques actuelles, près de 70% des rivières, lacs, eaux côtières et souterraines seraient encore en mauvais état en 2015... soit 30 % en bon état pour 2015. Nous sommes donc encore loin de l'objectif fixé par la DCE. Par ailleurs, le Grenelle de l'environnement fixe lui comme objectif, d'atteindre 66% des masses d'eau en bon état en 2015 et 90% en 2021.

## L'établissement des grands enjeux de la gestion de l'eau

---

Les grands enjeux de la gestion de l'eau ont donc été identifiés, de manière à cibler les domaines d'intervention prioritaires pour la restauration des milieux aquatiques. Ils ont également fait l'objet d'une consultation en 2005. Ils sont au nombre de 15 :

- *Repenser les aménagements de cours d'eau ;*
- *Réduire la pollution par les nitrates ;*
- *Réduire la pollution organique ;*
- *Maîtriser la pollution par les pesticides ;*
- *Maîtriser les pollutions aux substances dangereuses ;*
- *Protéger la santé en protégeant l'environnement ;*
- *Maîtriser les prélèvements d'eau ;*
- *Préserver les zones humides et la biodiversité ;*
- *Rouvrir les rivières aux poissons migrateurs ;*
- *Préserver le littoral ;*
- *Préserver les têtes de bassin versant ;*
- *Crues et inondations ;*
- *Renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques ;*
- *Mettre en place des outils réglementaires et financiers ;*
- *Informers, sensibiliser, favoriser les échanges.*

# L'élaboration d'un plan de gestion et d'un programme de mesures

Pour chaque bassin hydrographique, un plan de gestion doit être réalisé et mis en application d'ici 2010, et ce pour 6 ans. Il définit les grandes orientations de la politique de l'eau, avec lesquelles doivent être compatibles toutes les décisions administratives. Ces plans de gestion existent en France depuis la loi sur l'eau de 1992 : ce sont les « Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux<sup>4</sup> » (SDAGE) qui sont élaborés par les Comités de bassin. Il s'agit donc ici d'une révision des textes existants, ce qui nous confère une certaine avance sur les autres pays européens. Ils sont élaborés à partir des 15 enjeux identifiés précédemment.

Ce plan de gestion est ensuite décliné plus localement par un « programme de mesures », qui comprend les actions concrètes à mettre en œuvre pour restaurer la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Ces actions sont localisées, datées, chiffrées économiquement ; leur faisabilité et leur efficacité sur les milieux sont évalués. Il est évalué à 500 millions d'€/an sur la période 2010-2015. Il est orienté principalement vers la résorption :

- des pollutions agricoles (45% du montant estimé) ;
- des dégradations physiques (33%) ;
- des pollutions des collectivités et industriels (22%).

**Ces deux documents sont soumis à consultation du public en cette année 2008.**

**CONSULTATION NATIONALE** 15 avril → 15 octobre 2008

**L'eau c'est la vie. Donnez-nous votre avis !**

**QUESTIONNAIRE À L'INTERIEUR**

**Pourquoi vous demander votre avis ?**  
Parce que l'eau, vous l'utilisez, vous la rejetez, vous la payez. Et vous avez un rôle à jouer pour améliorer son état. Et vous êtes, vous aussi, un acteur de l'eau. La consultation nationale sur l'eau vous donne l'occasion de vous informer et de vous exprimer par questionnaire sur des décisions qui vont nous engager collectivement pour 6 ans.

**Quelle ambition pour 2015 ?**  
L'eau n'a pas de frontières. L'Europe s'est dotée en 2000 d'un nouveau cadre de travail unique : la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). L'ambition des pays membres est de reconquérir la qualité des eaux d'ici 2015. Seules, trois particularités pourraient ralentir cette échéance : la durée des chantiers, des conditions naturelles particulièrement difficiles ou un coût exagéré des travaux à réaliser. À partir de l'application de ces critères, chaque comité de bassin s'engage sur le pourcentage des eaux de son bassin qui atteindront l'état bon en 2015, la part restante devra attendre le bon état en 2021 ou, au plus tard, en 2027.

**Sur quoi donner votre avis aujourd'hui ?**  
C'est sur le schéma directeur et le programme de mesures 2010-2015 de votre bassin que vous donnez votre avis, notamment sur le niveau d'ambition retenu et sur la pertinence des actions prévues.

**L'eau vous consulte**

[www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr)

**Ensemble, prenons soin de l'eau**

<sup>4</sup> Il existe en France 12 SDAGE, un pour chaque bassin hydrographique français : Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Seine-Normandie, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée, Corse, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et la Réunion.

# La définition d'objectifs environnementaux

---

L'évaluation de l'état des masses d'eau et de la faisabilité économique des programmes de mesures doit conduire à la définition d'objectifs environnementaux : il s'agit de fixer la date à laquelle chaque masse d'eau atteindra le bon état. La DCE impose l'atteinte du bon état dès 2015, mais il est possible de reporter ce résultat à 2021, voire 2027, sous réserve de justification des difficultés (économiques, techniques ou sociologiques).

Dans certains cas, il est même possible de fixer un objectif à atteindre moins strict que le bon état (toujours sous réserve de justification), en cas de contrainte technique ou de disproportion avérée des coûts socio-économiques. L'objectif fixé correspondra alors à la résultante des travaux qu'il est raisonnable de mener. Mais il ne faudra en aucun cas ne rien faire ! En Loire-Bretagne, ce cas reste heureusement très exceptionnel : à l'heure actuelle, seuls l'Oussance et le Loiret feraient l'objet d'une éventuelle dérogation.

**Ces objectifs environnementaux sont également soumis à consultation.**

## Dispositif parallèle : le programme de surveillance

---

Pour évaluer l'efficacité du programme de mesures, un suivi de la qualité des masses d'eau est mené au moyen d'un programme de surveillance, actualisé depuis 2007. Ceci permettra d'ajuster (ou non) à mi-parcours ce programme de mesures afin de maximiser son efficacité. Il consiste à suivre l'état des masses d'eau à travers un réseau de points sur lesquels sont mesurés régulièrement les paramètres de qualité (nitrates, phosphates, qualité biologique...).

**Plus d'infos sur le site de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne :**

[http://www.eau-loire-bretagne.fr/informations\\_et\\_donnees/reseaux\\_de\\_mesure# cours-deau](http://www.eau-loire-bretagne.fr/informations_et_donnees/reseaux_de_mesure# cours-deau)

# Thématique du mois : les pesticides

## SOMMAIRE

|                                  |    |
|----------------------------------|----|
| Définition                       | 13 |
| La situation en France           | 14 |
| Les conséquences sur les milieux | 15 |
| Les conséquences sur les usages  | 16 |
| Situation en Loire-Bretagne      | 16 |
| Contenu du SDAGE                 | 18 |
| Solutions                        | 19 |

# Qu'est qu'un pesticide ?

Selon l'IFEN, les produits phytosanitaires, aussi appelés "produits de protection des plantes" sont surtout utilisés en agriculture pour protéger les plantes cultivées contre les organismes nuisibles et les accidents physiologiques. Ils forment, avec les biocides<sup>5</sup>, l'ensemble des substances dites pesticides.

Nous définirons ici les termes :

- pesticides<sup>6</sup> : produits phytosanitaires à usages strictement agricoles, qui se distinguent en trois types principaux de substances correspondant à trois usages agricoles différents (les fongicides, les herbicides et les insecticides) ;
- biocides : produits anti-parasitaires à usages non agricoles incorporés dans une large variété de produits comme les désinfectants ménagers, les produits antiparasitaires, les produits de traitement du bois ou des eaux, des peintures antisalissures.

D'emploi généralisé avec la mécanisation de l'agriculture, ils permettent de débarrasser les cultures des indésirables au moindre effort. La qualité de bon nombre de molécules est leur rémanence (capacité à persister et à garder son efficacité), ce qui par contre pose problème au niveau de la qualité de l'eau.

Par exemple, on trouve encore de nos jours de l'atrazine dans les cours d'eau, alors que l'utilisation de cet herbicide est interdite depuis 2003... L'exemple du glyphosate, molécule active principale du fameux « Roundup », présenté comme "biodégradable"<sup>7</sup>, est éloquent : on le retrouve, avec son principal métabolite<sup>8</sup> tout aussi toxique, l'AMPA<sup>9</sup>, dans nombre d'analyses de qualité d'eau. Depuis 1er janvier 2007, la loi interdit « toute publicité commerciale » (relative aux pesticides) comportant « une mention pouvant donner une image exagérément sécurisante ou de nature à banaliser leur utilisation » (Code rural, article L. 253-7).

Il s'agit dans tous les cas de produits de synthèse auxquels des préparations naturelles (purin d'orties...) et des techniques alternatives (désherbage mécanique, lutte biologique, rotation des cultures...) permettent d'en limiter ou supprimer l'emploi.

Les produits de ce type actuellement utilisés en France sont commercialisés sous forme de 6 000 préparations issues d'environ 400 matières actives, auxquelles sont associés des adjuvants.

---

<sup>5</sup> Biocide : ce sont les désinfectants, les produits de protection (du bois, du cuir,...), les produits antiparasitaires (lutte contre les rongeurs, les mollusques, les acariens, les oiseaux, ...). A noter que la Directive biocides (98/8/CE) comporte quelques insecticides dont l'utilisation est essentiellement professionnelle (désinsectisation, démoustication...) mais aussi les insecticides ménagers (bombes insecticides, plaquettes...).

<sup>6</sup> Précisions sur le terme pesticides : Issu de l'anglais pest, - ravageur, le terme pesticide désigne les produits antiparasitaires à usage agricole, (terminologie officielle), qui sont appelés aussi produits phytosanitaires ou produits phytopharmaceutiques par la profession agricole et l'industrie agrochimique. Il recouvre ici une large acceptation : herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, nématicides, rodenticides, molluscicides et substances de croissance...

<sup>7</sup> Une publicité vantait le côté biodégradable et sans danger du produit ; depuis, un procès intenté et gagné par Eau et Rivières de Bretagne, UFC-Que Choisir et la Maison de la Consommation et de l'Environnement (jugement n° 0077476 du 26 janvier 2007) a fait disparaître la mention biodégradable de l'emballage.

<sup>8</sup> Métabolite : produit de dégradation issu d'une réaction chimique spontanée.

<sup>9</sup> AMPA : acide aminométhylphosphonique

La procédure d'autorisation de mise sur le marché, définie en France par la loi du 2 novembre 1943, a été harmonisée au niveau communautaire par la directive européenne 91/414/CEE du 15 juillet 1991, transcrite en droit français par le décret n° 94-359 du 5 mai 1994.

"Ainsi, pour être commercialisée, toute matière active doit, après évaluation, être inscrite sur une liste positive communautaire. L'autorisation d'usage de produits commerciaux (préparations contenant ces substances actives) est accordée par chaque État membre" (IFEN, 2006).

## *La situation en France*

---

Avec 78 300 tonnes de matières actives commercialisées en 2005, la France est le 3ème consommateur mondial de pesticides et le 1er consommateur européen. On observe une légère tendance à la baisse puisque ces quantités étaient estimées à 100 000 tonnes pour l'année 2000. Seulement, ces chiffres ne sont données que par l'UIPP<sup>10</sup>. Par ailleurs, ces tonnages ne signifient pas grand-chose : les nouvelles molécules sont tellement efficaces qu'elles sont utilisées à très faibles doses, ainsi leurs concentrations sont si faibles qu'elles en deviennent quasiment indétectables dans l'eau des rivières et des nappes. En conséquence la réduction des quantités annuelles utilisées n'est pas synonyme de réduction de la toxicité générale épandue.

En effet, au niveau national, selon une étude de l'IFEN<sup>11</sup>, 91% des points de contrôle dans les eaux de surface présentent au moins un pesticide en quantité détectable, et 36% présentent une qualité au mieux moyenne (données 2005). Dans les eaux souterraines, ces chiffres s'élèvent à 55% pour les points de mesure attestant de la présence de pesticides, et 25% des points présentent une qualité médiocre à mauvaise.

Concernant les apports de produits phytosanitaires, des études (antérieures à 2004) citées dans l'état des lieux du bassin Loire-Bretagne ont montré que la répartition des apports sur une année était la suivante en France :

- 95,1% des apports bruts sont issus de l'agriculture, mais seuls 1 à 5% des apports se retrouveraient dans le milieu en fuites ponctuelles ou diffuses ;
- 2,8% proviennent des jardiniers amateurs (fuites estimées à environ 5%) ;
- 2,1% proviennent des collectivités, usages non agricoles assimilés, avec une estimation de 50% de fuites vers le milieu.

---

<sup>10</sup> UIPP : Union des Industriels pour la Protection des Plantes

<sup>11</sup> Institut Français de l'Environnement

Si la part d'utilisation agricole de produits phytosanitaires représente 95 % des apports bruts, seuls 1 à 5% de ces apports se retrouveraient dans le milieu (soit 3 500 tonnes) en fuites ponctuelles et diffuses : fond de cuve et rinçage, drainage, dérive vers le ruisseau bordant la parcelle, ruissellement et volatilisation<sup>12</sup>.

Les collectivités, travaux de voiries, voies ferrées réalisent un apport brut d'environ 2 %, mais 50 % soit 1100 tonnes environ de ces apports seraient entraînés vers le milieu (zones imperméabilisées, etc). Pour les jardins amateurs, la fuite pourrait être, à dire d'expert, d'environ 5 %, soit 155 tonnes.

Au final, l'activité agricole est tout de même responsable de plus de 70% des fuites de pesticides, essentiellement sous forme diffuse...

Il est à noter que l'ensemble de ces chiffres est le résultat d'estimations, souvent à titre d'experts mais non scientifiquement établies, donc comportant de grandes imprécisions. Une meilleure connaissance de la répartition des flux polluants en fonction des acteurs nécessite absolument une meilleure précision des données.

En ce qui concerne le diagnostic sur les pesticides en rivières, on peut relever 3 faits essentiels : la faible couverture géographique des analyses, le faible nombre de molécules analysées et l'absence de données sur les flux rejetés, contrairement aux nitrates par exemple (720 000 tonnes rejetés à la mer chaque année).

## *Les conséquences sur les milieux*

---

L'effet sur les milieux est direct : la réduction de la qualité biologique se fait sentir dès les plus faibles concentrations en pesticides. Les espèces les plus sensibles voient leurs populations décroître rapidement, soit par mortalité directe, soit par perturbation de leur cycle biologique : croissance bloquée, reproduction perturbée, mort des œufs ou des larves... Cela est flagrant pour certaines espèces d'insectes aquatiques comme les plécoptères (très bon indicateurs d'eau de bonne qualité), mais aussi pour des poissons comme la truite ou le brochet, très sensibles à la pollution et dont la reproduction peut être remise en cause. L'exemple de la rivière Loiret, qui regorgeait autrefois de brochets de toutes tailles, est parlant : aujourd'hui, les brochets du Loiret sont très rares, alors que les milieux de croissance et de reproduction existent toujours.

L'effet des pesticides est d'autant plus pervers qu'il s'amplifie en remontant la chaîne alimentaire ; plus l'espèce est haute dans la pyramide (prédateurs), plus les éléments toxiques s'accumulent... avec les conséquences désastreuses pour les populations. C'est l'une des raisons pour lesquelles le brochet et la truite, au sommet de leur pyramide dans leurs milieux respectifs, sont particulièrement sensibles.

---

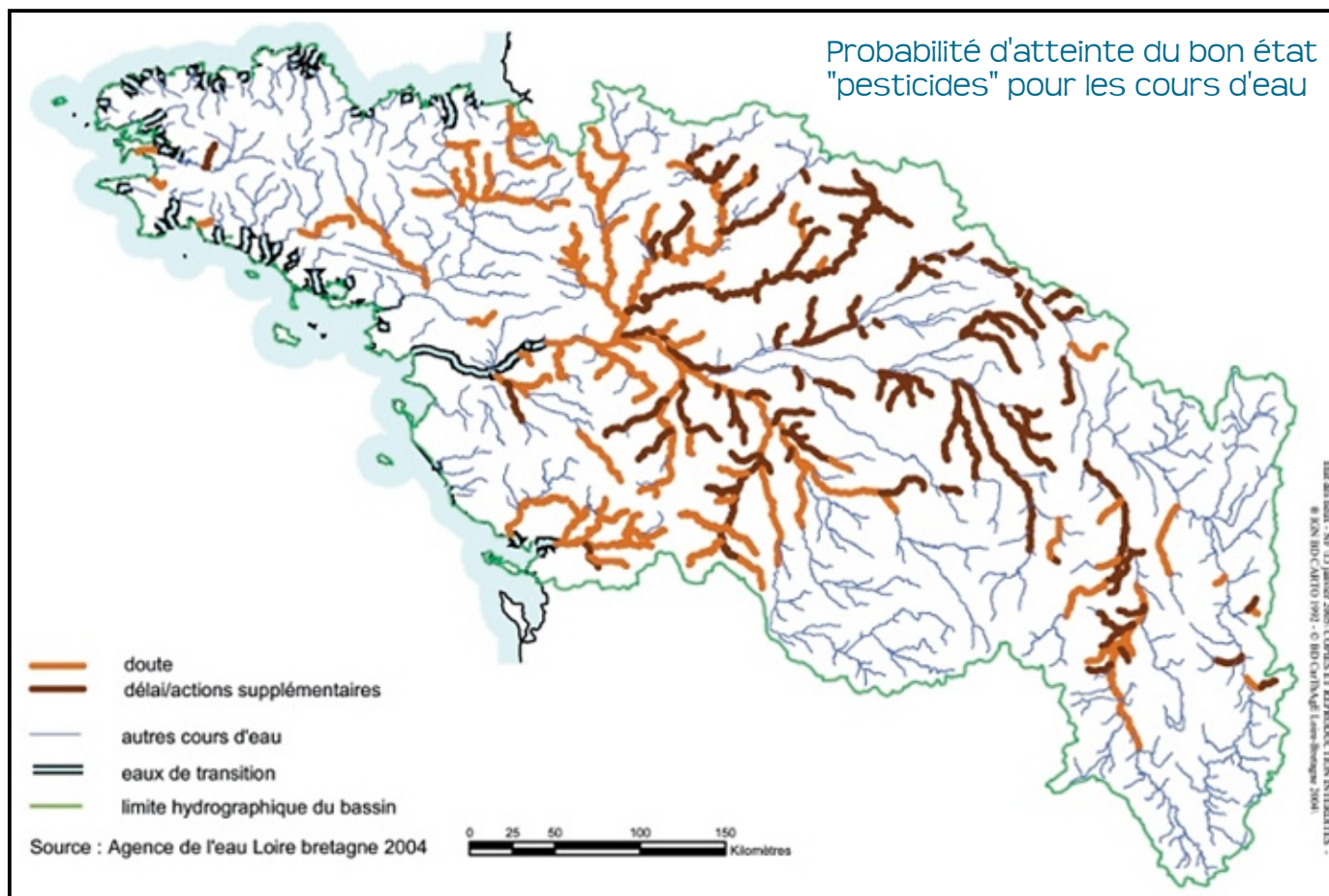
<sup>12</sup> Résultats expérimentaux de l'Institut Technique des Céréales et des Fourrages.

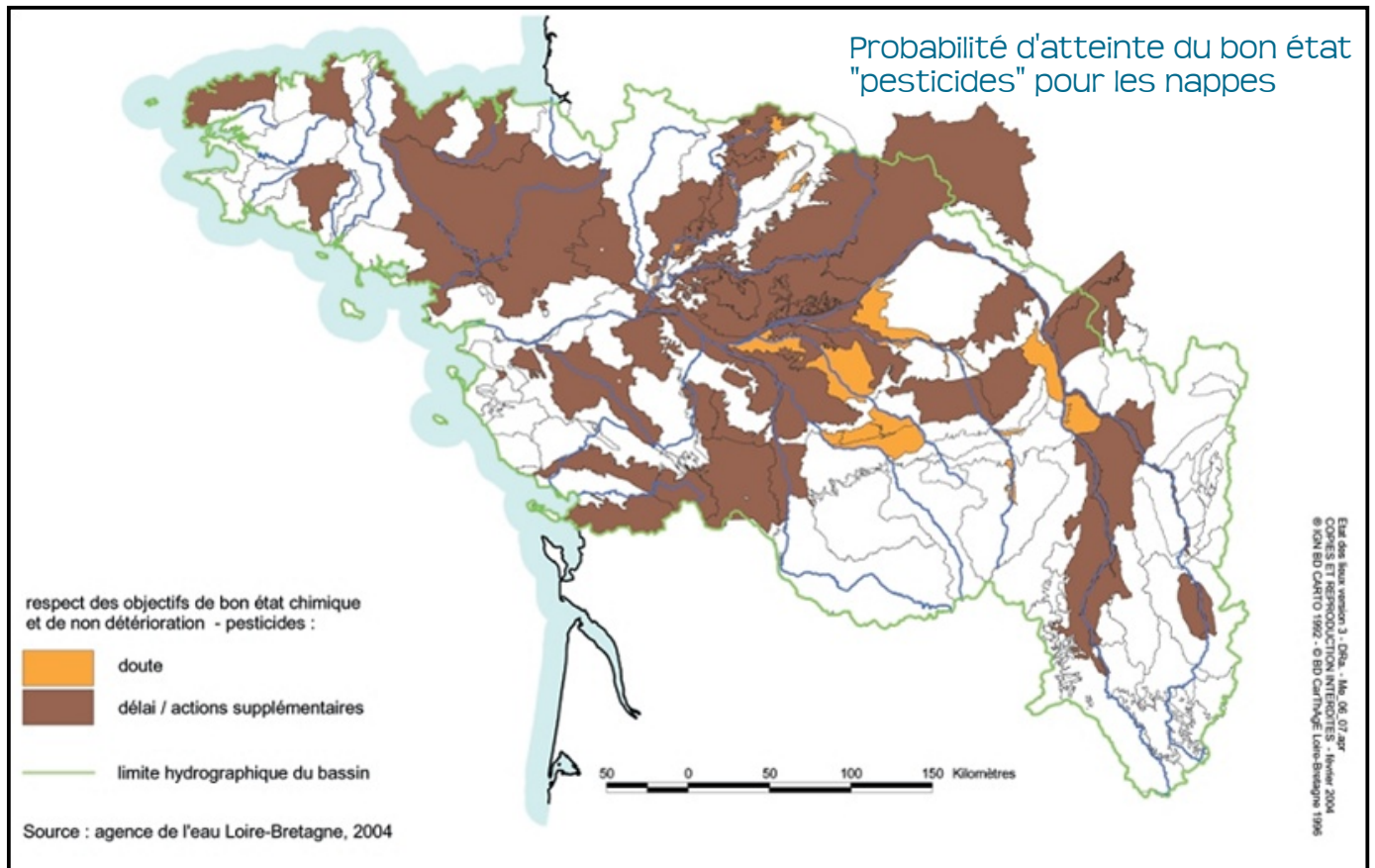
# Les conséquences sur les usages

Du fait des normes sanitaires à respecter pour l'eau potable, la contamination des forages par les pesticides peut engendrer un surcoût considérable : plus il y a de molécules différentes présentes dans l'eau brute, plus les traitements nécessaires pour rendre l'eau potable sont nombreux et plus le coût de dépollution est élevé... En Bretagne, dans le Frémur, petit cours d'eau de l'est des Côtes d'Armor on retrouve jusqu'à 30 molécules différentes ! Autre exemple, la station de traitement de la Source à Orléans, qui pompe dans la nappe alluviale de la Loire, a nécessité un traitement spécifique pour les pesticides dont le coût dépasse 10 millions d'euros... La collectivité se trouve parfois obligée d'abandonner le captage d'eau potable, la ressource devenant inutilisable.

## Où en sommes-nous en Loire-Bretagne ?

En Loire-Bretagne, la non atteinte du bon état pour cause de dégradation par les pesticides concerne 17% des masses d'eau superficielles et 37% des masses d'eau souterraines. Les bassins les plus touchés sont ceux situés dans les grandes plaines à vocation céréalière comme le Loir, essentiellement au centre du bassin (Cf. cartes).





En 1997, sur 55 captages abandonnés en Loire-Bretagne, 11% l'ont été pour cause de pollution aux pesticides.  
Entre 1996 et 2002, ce sont 8 captages qui furent abandonnés pour l'Indre-et-Loire (pollution à la triazine) ; pour le Loir-et-Cher, ce sont 9 captages de 1995 à 2005 dont la pollution par les pesticides entre autres ne permettait plus leur exploitation.

# Que dit le SDAGE Loire-Bretagne sur les pesticides ?

Le SDAGE Loire-Bretagne consacre un chapitre complet aux pesticides, complet mais court. Et... presque vide !

Il n'y a presque aucune contrainte sur les usages agricoles, pourtant très destructeurs ; ne sont mentionnés que des « encouragements » et promotions de bonnes pratiques, ainsi que l'application de la réglementation. Les autres dispositions concernent l'encouragement des méthodes sans pesticides pour les collectivités, la formation des professionnels, la prise de conscience et la connaissance, sans fixer d'obligations et d'objectifs.

Conséquences concrètes pour les différents acteurs :

- les agriculteurs : la mise en place de CIPAN devient obligatoire en zone vulnérable<sup>13</sup>, seulement en cas d'interculture supérieure à 5 mois ; mais il est encore possible de les détruire chimiquement... Dans les mêmes zones les bandes enherbées de 5m le long des cours d'eau sont obligatoires (rappel de la réglementation), même si leur efficacité est très limitée. En dehors des zones vulnérables, seules les opérations de gestion des déchets et de réduction des pollutions ponctuelles (fuites à l'exploitation) sont mentionnées... sans obligation. L'impact concret du document sur l'agriculture est donc des plus réduits.
- les collectivités : le SDAGE préconise la limitation de l'emploi des pesticides, via la planification de l'entretien des espaces et l'utilisation de techniques alternatives. En l'absence de disposition obligatoire, le SDAGE n'aura aucun impact sur les pratiques des collectivités.
- les particuliers : seule une orientation fondamentale sur la prise de conscience, sans déclinaison opérationnelle, rappelle que l'emploi des pesticides doit être limité au strict minimum. Les conséquences sur les pratiques des particuliers sont donc nulles.
- les professionnels : le document se borne à rappeler le dispositif d'agrément des professionnels en vigueur, et à rappeler les obligations de tenir un registre des ventes envers les usagers (particuliers, gestionnaires de voies et collectivités) ainsi qu'une conditionnalité des aides publiques pour l'eau potable à la mise en place de mesures préventives.

<sup>13</sup> Zone vulnérable : zone où les mesures indiquent une concentration en nitrates de plus de 50 mg/l ou entre 40 et 50 mg/l avec une augmentation supérieure à 5mg/l durant les 5 dernières années.

## **L'avis de FNE**

FNE aurait voulu y voir apparaître :

- La réduction des surfaces traitées, avec un objectif de 30% d'ici 2015 ;
- L'instauration de surfaces non traitées (lieux publics, écoles...) ;
- La réduction généralisée de l'emploi des pesticides de 50%, conformément au Grenelle de l'environnement ;
- L'implantation obligatoire de dispositifs végétalisés le long de tous les cours d'eau, ainsi que l'interdiction de traitement de ceux-ci ;
- la vente sous clef, la formation des vendeurs ;
- une séparation de la vente et du conseil ;
- Les changements de pratiques et systèmes, l'emploi de techniques alternatives ;
- l'interdiction sur zones imperméables.

Il aurait été souhaitable d'y voir apparaître une communication minimale obligatoire envers les usagers (particuliers, gestionnaires de voies et collectivités) ainsi qu'une conditionnalité des aides publiques pour l'eau potable à la mise en place de mesures préventives.

# Quelques exemples de solutions à mettre en œuvre :

## L'expérience "zéro phytos" de Rennes

Depuis 2001, la Ville de Rennes mène une expérience pilote "zéro phytos" sur un quartier proche du centre-ville : le quartier "La Touche - Bourg Levêque". La Ville de Rennes y a totalement abandonné l'utilisation des traitements chimiques et mène en parallèle :

- un suivi de l'évolution de la végétation ;
- une recherche de nouvelles techniques pour suppléer aux pesticides ;
- une sensibilisation des habitants et des écoles.

Pour plus d'informations:

Site de la Maison de la Consommation et de l'Environnement : <http://www.mce-info.org/>

Site d'Eau et Rivières de Bretagne : <http://www.eau-et-rivieres.asso.fr>

## L'opération "zéros pesticides" dans le Loiret

Loiret Nature Environnement , la FREDON Centre, et les Jardiniers de France se sont regroupés dès janvier 2005 pour élaborer un projet local de réduction des pesticides qui deviendra peu à peu " objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ", à destination des communes du Loiret.

Il s'agit d'un programme d'accompagnement des communes qui ne veulent plus utiliser à terme de pesticides pour l'entretien de la voirie et des espaces verts.

Une commune qui s'engage officiellement sur la voie du zéro pesticide en signant la charte "objectif zéro pesticide dans nos villes et villages" peut ainsi bénéficier d'une aide sur les plans technique et de la communication : formation des agents, élaboration d'un plan de réduction des pesticides, actions de communication dirigées vers le grand public pour augmenter l'acceptation des herbes spontanées et valoriser la démarche des communes, etc.

La première phase de ce programme s'est déroulée de fin 2006 à début 2008 ; elle a concerné les communes de Boigny-sur-Bionne, Mardié (à partir du deuxième semestre 2007), Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin. La première phase de cette opération (programme « 2006-2007 ») s'est achevée le 24 janvier 2008 par une nouvelle série de signatures de communes s'engageant sur la voie du « zéro pesticide » : Bucy-Saint-Liphard, Mardié, Olivet et Semoy.

Pour plus d'informations :

Site de Loiret Nature Environnement : [www.loiret-nature-environnement.org](http://www.loiret-nature-environnement.org)

Site de la FREDON Centre : [www.fredon-centre.com](http://www.fredon-centre.com)

Site des Jardiniers de France : [www.jardiniersdefrance.com](http://www.jardiniersdefrance.com)

## **La gestion différenciée des espaces verts**

En France, Rennes a initié en 1981 ce principe, qui détermine différents modèles d'entretien dans une même ville en fonction de chaque type d'espace vert : du plus horticole au plus naturel.

Depuis, d'autres villes ont adopté ce principe : Poitiers, Brest, Landerneau...

A noter que ceci va avec une réduction des phytosanitaires, une gestion extensive des zones herbacées, la mise en place d'une stratégie de communication...

Pour plus d'informations:

Site de la Maison de la Consommation et de l'Environnement : <http://www.mce-info.org/>

Site d'Eau et Rivières de Bretagne : <http://www.eau-et-rivieres.asso.fr>

## **La charte "Jardiner au naturel, ça coule de source !" pour les jardineries en Bretagne**

Depuis mars 2005, dans l'agglomération rennaise et sur ses 4 bassins versants d'alimentation en eau potable (alimentant en eau 450 000 habitants du département), 33 jardineries ont signé la charte "Jardiner au naturel, ça coule de source !" créée dans le cadre du programme "Eau et pesticides". Avec cette charte, les jardineries s'engagent à limiter la vente de pesticides, à former leurs vendeurs sur les alternatives aux pesticides et à développer leur offre et leurs conseils sur les alternatives non chimiques auprès des jardiniers amateurs. Cette charte est désormais signée depuis 2007 par :

- La rade de Brest, avec 26 jardineries signataires ;
- Douarnenez, les bassins du Ris et les syndicats des eaux du Goyen (10 magasins) ;
- Quimper et le Sivalodet (11 magasins) ;
- Vitré communauté et le Bassin de Vilaine Amont (9 magasins).

Pour plus d'informations:

Site de la Maison de la Consommation et de l'Environnement : <http://www.mce-info.org/>

Site d'Eau et Rivières de Bretagne : <http://www.eau-et-rivieres.asso.fr>

## **La préservation du bassin versant d'alimentation en eau potable de la ville de Munich**

Tout au long du XXème siècle, la ville de Munich s'est progressivement portée acquéreur de plusieurs centaines d'hectares de terres boisées et agricoles pour y mener une gestion écologique, favorable à une bonne qualité de l'eau. Et depuis 1991, la ville incite les agriculteurs situés dans la zone d'influence des points de captage d'eau à se convertir à l'agriculture biologique. Elle a aussi mené une grande campagne d'acquisition de terrain en vue de les reboiser pour former un filtre biologique naturel. Résultat : aujourd'hui, 1.3 millions de Munichois boivent une eau non traitée dont la qualité est proche de celle d'une eau minérale... alors qu'au début des années 1990 les teneurs en polluants agricoles augmentaient régulièrement depuis 30 ans.

La ville a financé le passage à l'agriculture biologique à hauteur de 281€/ha les 6 premières années (dites « de démarrage »), puis 230€/ha pour les 12 années suivantes ; l'Etat verse lui pendant 5 ans 152 €/ha. Dès la première année (1993), ils sont 23 à adhérer, puis 92 en 1999 ; il ne reste que 15 agriculteurs à ne pas avoir souscrit.

Pour la municipalité, le coût du programme de soutien à l'agriculture biologique - 0,83 M euros /an (soit 1 centime d'euro par m<sup>3</sup> d'eau distribué) - n'est pas excessif dans la mesure où la ville évite de coûteux traitements. A titre de comparaison, le coût de la seule dénitrification est estimé en France à environ 30 centimes d'euros /m<sup>3</sup>... sans compter les coûteux traitements pour les pesticides !

# L'action de FNE sur les pesticides

FNE et ses associations affiliées réalisent un travail important sur cette thématique depuis plusieurs années, ce qui leur vaut la reconnaissance de leur expertise.

## Campagne pesticides de FNE

Initiée au printemps 2006 dans le cadre de la publication du Plan interministériel de réduction des risques liés aux pesticides (PIRRP), la campagne « PESTICIDES » de France Nature Environnement visait à appeler les consommateurs et les environnementalistes à exiger de l'Etat des objectifs chiffrés de réduction de l'utilisation de pesticides en France et des mesures réellement efficaces pour les atteindre. Cette campagne reposait sur la diffusion de visuels par E-mails.

A cet effet, un dossier complet sur les pesticides a été élaboré par l'ensemble des réseaux couvrant la thématique : agriculture, eau, air, santé, biodiversité...

Par ailleurs, une note de positionnement a été réalisée dans le cadre de ce PIRR.

Site FNE pesticide :

[http://www.fne.asso.fr/PA/agriculture/site\\_pesticides/pesticides.htm](http://www.fne.asso.fr/PA/agriculture/site_pesticides/pesticides.htm)

Note de positionnement sur le PIRR :

[http://www.fne.asso.fr/PA/agriculture/actu/pesticides\\_note\\_position0706.pdf](http://www.fne.asso.fr/PA/agriculture/actu/pesticides_note_position0706.pdf)



## Travail dans le cadre du projet de SDAGE et du Grenelle

Toutes ces idées ont été défendues et affinées, notamment dans le cadre de la révision des SDAGE, et lors des discussions du Grenelle de l'Environnement. Rappelons que les 2 grands objectifs du Grenelle concernant les pesticides sont :

- l'objectif de réduction de moitié des usages des pesticides en accélérant la diffusion des méthodes alternatives et sous réserve de leur mise au point, d'ici 10 ans;
- le retrait à raison de leur substituabilité, des produits les plus préoccupants : 30 d'ici fin 2008, 10 d'ici fin 2010.

Aujourd'hui encore, les représentants de FNE sont présents dans les comités opérationnels pour mettre en oeuvre ces objectifs du Grenelle mais aussi pour aller vers une agriculture à Haute Valeur Environnementale (HVE).

# Programme pour les semaines à venir

**22 mai : Orléans**

**27 mai : Poitiers**

**30 mai : Nantes**

**5 juin : Le Mans**

Débats publics sur la DCE organisés par le Comité de bassin Loire-Bretagne, dans le cadre de la consultation du public 2008, 17h-20h.  
Informations complémentaires : <http://www.prenons-soin-de-leau.fr/>

**27 mai – Guigamp (22)**

Formation thématique : "Les pesticides : impacts sur la santé humaine et la qualité de l'eau". Local d'Eau et Rivières de Bretagne à Guingamp, 18h30 - 20h30

Présentée par Gilles Huet, délégué régional d'Eau et Rivières de Bretagne.

Informations complémentaires :

02.96.21.14.70

[delegation-22@eau-et-rivieres.asso.fr](mailto:delegation-22@eau-et-rivieres.asso.fr)

**31 mai – Huisseau sur Mauves (45)**

Réunion publique sur l'eau, la Nappe de Beauce, les Mauves, à la salle des fêtes de Huisseau sur Mauves.

Expositions à partir de 14h, débat à partir de 17h.

Interventions de Sophie de Ruyver (animatrice SAGE nappe de Beauce), Marc Laimé (journaliste spécialisé), Bernard Rousseau (responsable des politiques de l'eau à France Nature Environnement), et d'un représentant des irrigants beaucerons.

Pour plus d'informations : [jlposte@wanadoo.fr](mailto:jlposte@wanadoo.fr)

**1er juin - Châteaudun (28)**

"Le Loir m'a dit..." La rivière Loir a des problèmes de santé. Elle nous parle des remèdes qui lui sont proposés pour la remettre en forme... et des débats qu'ils suscitent dans la société humaine qui vit sur son bassin.

Événement gratuit organisé par Eure-et-Loir Nature - Parcours spectacle au bord du Loir, départ gîte d'étape des Grands moulins.

RDV à 10h - 11h30 - 15h - 16h45

Pour plus d'informations : [eure-et-loir-nature@wanadoo.fr](mailto:eure-et-loir-nature@wanadoo.fr)

## 11 juin – Orléans (45)

Débat public sur la consultation du public à Orléans, organisé par France Nature Environnement.

Muséum des Sciences Naturelles, salle Loire, à 18h.

Intervention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Bernard Rousseau (responsable des politiques de l'eau à France Nature Environnement), ainsi que d'autres membres du Comité de bassin Loire-Bretagne...

Pour plus d'informations :

[eau@fne.asso.fr](mailto:eau@fne.asso.fr)

02 38 62 55 90

## Courant juin, bassin du Loiret (45)

Lancement de l'opération « Citoyens de l'Eau » de l'APSL : réalisation d'actions en partenariat avec les communes pour une sensibilisation à une bonne gestion de l'eau à destination du grand public.

Date et lieu à préciser.

Plus d'informations : [secretariat@apsl-loiret.org](mailto:secretariat@apsl-loiret.org)

## Pour aller plus loin

Site de FNE : [www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr)

Site de FNE pesticides :

[http://www.fne.asso.fr/PA/agriculture/site\\_pesticides/pesticides.htm](http://www.fne.asso.fr/PA/agriculture/site_pesticides/pesticides.htm)

Site ERB : [www.eau-et-rivieres.asso.fr](http://www.eau-et-rivieres.asso.fr)

Site MCE pesticides : <http://www.mce-info.org/pesticides.php>

Expertise INRA 2005 :

[http://www.inra.fr/les\\_partenariats/expertise/expertises\\_realisees/pesticides\\_agriculture\\_et\\_environment](http://www.inra.fr/les_partenariats/expertise/expertises_realisees/pesticides_agriculture_et_environment)

Dossiers eau IFEN :

<http://www.ifen.fr/acces-thematique/eau/publications.html>

Observatoire résidus pesticides AFSSET :

<http://www.afsset.fr/index.php?pageid=719&parentid=424>

Site Agence de l'Eau Loire-Bretagne : [www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)

Site Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur la consultation :

[www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr)

# GLOSSAIRE

**AFSSET** : Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail

**DCE** : Directive Cadre sur l'Eau

**ERB** : Eau et Rivières de Bretagne

**FNE** : France Nature Environnement

**FREDON** : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

**IFEN** : Institut Français de l'Environnement

**INRA** : Institut National de la Recherche en Agronomie

**MCE** : Maison de la Consommation et de l'Environnement

**MEEDDAT** : Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire

**SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux